

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ECOLOGIE, DE LA MER ET DES FORETS

DECRET N° 2015-1308

Fixant la Politique Nationale de l'Environnement
pour le Développement Durable.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2015-003 du 19 Février 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée ;
- Vu le Décret n° 99-954 du 15 Décembre 1999 modifié par le Décret n° 2004-167 du 03 Février 2004 relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement ;
- Vu le Décret n° 2015-021 du 14 Janvier 2015 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2015-030 du 25 Janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2015-092 du 10 Février 2015 fixant les attributions du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts,
- En Conseil du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. En application de la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée, le présent décret fixe la

Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable figurant en annexe.

Article 2. Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent Décret sont et demeurent abrogées.

Article 3. Tous les membres du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 22 Septembre 2015

Général de Brigade Aérienne

Jean RAVELONARIVO

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre d'Etat chargé des Projets Présidentiels,

de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement,

RAKOTOVAO Rivo

Le Ministre de la Défense Nationale,

Général de Corps d'Armée RAKOTOZAFY

Dominique Jean Olivier

Le Ministre auprès de la Présidence

chargé des Mines et du Pétrole,

LALAHARISAINA Joëli Valérien

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

RAMANANTENASOA Noëline

Le Ministre des Affaires Etrangères,

ATALLAH Béatrice

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

MAHAFALY Solonandrasana Olivier

Le Ministre des Finances et du Budget,

RAKOTOARIMANANA François Marie Maurice Gervais

Le Ministre de l'Economie et de la Planification,

Général de Corps d'Armée RAVELOHARISON Herilanto

Le Ministre de la Sécurité Publique,

Inspecteur Général de Police

RANDIMBISOA Blaise Richard

Le Ministre de la Santé Publique,

ANDRIAMANANORO Mamy Lalatiana

Le Ministre de l'Agriculture,

RAVATOMANGA Rolland

Le Ministre de l'Industrie et du

Développement du Secteur Privé,

RAFIDIMANANA Narson

Le Ministre de l'Education Nationale,

RABARY Andrianiaina Paul

Le Ministre des Travaux Publics,

RATSIRAKA Iarovana Roland

Le Ministre du Commerce et de la Consommation,

RABESAHALA Henri

Le Ministre du Tourisme, des

Transports et de la Météorologie,

ANDRIANTIANA Jacques Ulrich

Le Ministre de la Fonction Publique,

du Travail et des Lois Sociales,

MAHARANTE Jean de Dieu

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur

et de la Recherche Scientifique,

RASOAZANANERA Marie Monique

Le Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures,

HORACE Gatien

Le Ministre de l'Environnement,

de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts,

Ralava BEBOARIMISA

Le Ministre de l'Emploi, de l'Enseignement

Technique et de la Formation Professionnelle,

RAMANANTSOA Ramarcel Benjamina

Le Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène,

NDAHIMANANJARA Bénédicte Johanita

Le Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche,

AHMAD

Le Ministre de la Culture et de l'Artisanat,

RASAMOELINA Brigitte

Le Ministre de l'Elevage,

RAMPARANY Anthèlme

Le Ministre de la Communication et

des Relations avec les Institutions,

ANDRIANJATO RAZAFINDAMBO Vonison

Le Ministre des Postes, des Télécommunications

et des Nouvelles Technologies,

RAKOTOMAMONJY André Neypatraiky

Le Ministre de la Population, de la Protection

Sociale et de la Promotion de la Femme,

REALY Onitiana Voahariniaina

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports,

ANDRIAMOSARISOA Jean Anicet

Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la

Défense Nationale chargé de la Gendarmerie,

Général de Corps d'Armée PAZA Didier Gérard

**POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Annexe au décret n°2015-1308 du 22/09/2015

Fixant la Politique Nationale de l'Environnement

pour le Développement Durable.

PREAMBULE

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable s'inscrit dans la perspective de réalisation par Madagascar des Objectifs du Développement Durable (ODD).

La Politique Générale de l'Etat et le Plan National de Développement placent la protection de l'Environnement parmi les secteurs prioritaires afin d'assurer la durabilité des actions de lutte contre la pauvreté et de développement du pays.

Constatant que Madagascar est confronté à des contraintes anthropiques et climatiques engendrant une forte pression sur ses richesses en ressources naturelles existantes (sol, eau, air, mer, faune, flore etc...) et ayant une tendance à déséquilibrer l'Environnement ;

Constatant toutefois que le capital naturel peut être un levier du développement et que la multiplicité et la diversité des acteurs, des initiatives et des potentialités pour la gestion durable de l'Environnement constituent un atout réel mais nécessitent toutefois une forte coordination afin d'assurer leur cohérence, leur synergie et leur complémentarité ;

Le Gouvernement de Madagascar adopte une Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable qui se veut être la référence nationale en matière de gestion durable de l'Environnement intégrant les objectifs nationaux aux opportunités et contraintes internationales.

Cette politique cadre avec les règles et principes généraux édictés par la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée et se décline en plans et programmes environnementaux pour le développement durable.

DEFINITIONS ET PRINCIPAUX ENJEUX

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable est une politique tenant en compte de la globalité et de l'interdépendance des problèmes Environnementaux, sociaux, économiques et culturels. L'Environnement, selon la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée, est l'ensemble des milieux

naturels, artificiels y compris les facteurs humains, socioculturels et climatiques qui intéressent le développement national.

Elle place l'Homme au centre des préoccupations environnementales.

Les différentes politiques sectorielles existantes seront abordées pour assurer leur compatibilité et leur complémentarité avec la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable.

Les principaux enjeux de la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable sont :

- La gestion durable des ressources naturelles pour améliorer la Sécurité alimentaire et énergétique face à la croissance démographique et au changement climatique

- La préservation de la biodiversité unique au monde mais menacée

- La gestion efficace des zones marines et côtières avec près de 5600 km de linéaire côtière.

- La réduction des risques environnementaux et sanitaires liés aux différentes pollutions occasionnées par les besoins de développement social et économique

- L'utilisation rationnelle des zones humides qui fournissent des services essentiels et ressources en eau douce.

- L'adhésion de la population en général à la politique environnementale axée sur le développement durable, par le changement de comportement et le développement de l'écocitoyenneté

- La mondialisation : la mise en cohérence des politiques nationales avec les conventions et accords internationaux ratifiés par Madagascar, l'intégration régionale, la libéralisation, l'interdépendance des économies, la concurrence, le NTIC, etc... qui influent sur l'Environnement

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable se réfèrent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) touchant l'Environnement.

La politique nationale de l'environnement pour le développement durable a pour objectifs de :

- Maintenir Madagascar dans la catégorie des pays Hot spot en biodiversité

- Assurer la gestion durable des ressources naturelles, terrestres et aquatiques, marines et côtières, ainsi que les habitats et écosystèmes associés,

- Promouvoir un cadre de vie sain pour la population

- Accroître la contribution des biens et services environnementaux à l'économie nationale

- Disposer d'un cadre favorisant l'implication de tous les secteurs dans une même vision de gestion durable de l'Environnement

AXES STRATEGIQUES

**La mise en place d'un cadre institutionnel et juridique
favorable à la gestion durable des ressources naturelles
et à l'amélioration du cadre de vie de la population**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable renforce le partage des responsabilités à tous les niveaux : Elle attribue à chaque Département ministériel une responsabilité de prise en compte des enjeux environnementaux dans son secteur respectif. Elle confirme la place importante que les Régions, les Communes et les Fokontany tiennent dans la gestion de proximité de l'Environnement incluant l'aménagement de l'espace (SRAT) et le transfert de gestion aux communautés selon la loi GELOSE, ainsi que celle des ONGs et des associations dans la préservation de l'Environnement.

La politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable confirme la nécessité d'améliorer le cadre juridique et institutionnel régissant l'Environnement à Madagascar et d'assurer son application effective.

La promotion d'une approche globale et multisectorielle

L'enjeu environnemental est, par essence, transversale. Les différents secteurs existants au niveau du pays sont concernés par la protection de l'Environnement. La politique nationale de l'environnement pour le développement durable opère une ouverture plus large en vue d'étoffer les synergies avec les différents secteurs et de valoriser la complémentarité des actions.

La capitalisation des acquis techniques et méthodologiques

et le renforcement des capacités des acteurs

Les expériences positives et les outils méthodologiques en matière de gestion de l'Environnement développés depuis plusieurs années à Madagascar doivent être capitalisées, renforcées et développées au niveau de l'ensemble de Madagascar dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes régionaux et locaux.

Le développement du capital humain mérite une attention particulière pour mieux faire face aux problématiques environnementales actuelles et futures.

La mise en place d'un cadre incitatif face aux initiatives qui tendent

vers la préservation de l'Environnement

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable encourage le développement et la valorisation des technologies propres ainsi que les bonnes pratiques environnementales, l'introduction des produits alternatifs moins nocifs pour l'Environnement et toutes autres initiatives respectueuses de l'environnement.

Pour cela, la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable promeut le partenariat avec les Universités et les Centres de Recherches dans le cadre du développement des programmes de recherche qui intègrent les enjeux environnementaux et appuie à la vulgarisation des résultats des recherches aptes à améliorer l'Environnement du pays.

La pérennisation financière des actions

Environnementales

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable promeut la mise en place d'un système cohérent des outils et instruments de financement pérenne, adapté au développement économique du pays.

A part les mécanismes de financement durable pour l'Environnement existants, il s'agit de développer d'autres outils et instruments de financement pérenne comme les mécanismes de paiements pour services environnementaux, outils de mise en œuvre du principe de " pollueur-payeur ", développement de la compétitivité nationale sur le marché de carbone etc...

Le renforcement du mécanisme d'intégration de la dimension

environnementale à tous les niveaux ;

visant le développement de l'écocitoyenneté

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable appuie les différents secteurs et les collectivités territoriales décentralisées, pour la prise en compte de l'environnement dans leur politique et plan de développement, en vue d'une acquisition du réflexe positif envers l'environnement à tous les niveaux.

La mise en place d'un système de gestion d'information

et de communication environnementale nationale performant,

répondant aux besoins des acteurs nationaux et internationaux

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable met l'accent sur l'importance de

la mise à disposition des acteurs d'informations de qualité en tant qu'outil d'aide à la décision et d'orientation des actions

**Le renforcement des actions de prévention et de veille environnementale
et l'intensification des inspections et contrôles environnementaux**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable incite les structures au niveau central et au niveau décentralisé à adopter des mesures de prévention et de veille environnementale, selon le principe de prévention et de précaution. Elle favorise la mise en place et le renforcement du rôle des observatoires relatifs à l'Environnement. Elle appuie le renforcement des capacités de l'Etat à exercer son rôle régalien de contrôle et de surveillance environnementale.

**Le renforcement du dispositif d'évaluation et de suivi
des impacts des investissements sur l'Environnement**

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable appuie le développement et l'amplification des instruments et outils tels que : le décret portant Mise en Compatibilité des investissements avec l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique, les outils de réduction des nuisances cumulées des petits investissements sur l'environnement et la promotion de la Responsabilité sociétale des entreprises, afin de faire contribuer effectivement les projets d'investissements aux préoccupations de développement durable

**Le respect et la mise en œuvre des accords, conventions
et engagements internationaux et régionaux en matière
d'environnement ratifiées par Madagascar**

Il s'agit d'honorer les obligations du pays vis-à-vis de ces conventions internationales à travers des plans d'actions nationaux afin de permettre au pays de contribuer aux efforts mondiaux de résolution des problématiques environnementales mondiales.

La coordination de certaines stratégies au-delà du niveau national sera améliorée afin de mieux répondre à la vision régionale et internationale des problématiques environnementales.

PRINCIPES DIRECTEURS

Outre les principes de gestion de l'Environnement édictés dans la charte de l'Environnement Malagasy actualisée, les principes suivants sont adoptés :

Principes de la bonne gouvernance :

Redevabilité : c'est l'obligation de rendre compte par rapport au mandat et missions confiés et l'efficacité dans la réalisation des objectifs consignés dans le Plan National de Développement

Transparence : dans le traitement des demandes de la part des citoyens et dans les différents processus touchant le bien public

Réceptivité : L'Etat doit se doter des moyens et de la flexibilité nécessaires pour répondre rapidement à l'évolution du contexte en tenant compte des attentes de la population en général, de la société civile, du secteur privé.

Primauté du droit : L'Etat applique et fait appliquer les lois, la réglementation et les codes en toute équité et en toute transparence. Il assure que les administrés ont connaissance des textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur.

Le renforcement de la décentralisation (gestion de proximité) et le transfert des compétences et des moyens qui permettra de mieux impliquer et responsabiliser les acteurs à la base

La prise en compte de l'approche genre : en vue de l'articulation du social avec le secteur environnement, il s'agit d'inclure et de responsabiliser les catégories de population sensibles et vulnérables (jeunes, femmes etc ...) dans la protection de l'Environnement et la gestion des ressources naturelles et de minimiser les impacts de la dégradation de l'Environnement sur eux.

La prise en compte des disparités régionales en vue d'un équilibre entre régions et d'une mise à profit aussi bien des zones urbaines que rurales

Le partage équitable des bénéfices en vue de conscientiser les populations locales sur l'importance de l'environnement et sur la contribution d'un développement durable à l'amélioration de la qualité de leur vie.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les acteurs

L'implication de tous les acteurs s'avère indispensable dans la mise en œuvre de cette politique. Ces acteurs sont :

L'Etat :

Le Ministère en charge de l'Environnement, en tant que leader dans le secteur Environnement, définit la politique en matière d'Environnement et garantit sa mise en œuvre en jouant le rôle de régulateur, de facilitateur, de normalisateur. Il planifie et coordonne les actions et en assure le suivi et l'évaluation. Il se doit d'assumer son rôle régalien. Pour la mise en œuvre proprement dite, il peut déléguer certains de ses mandats aux organismes qui lui sont rattachés ou autres.

Tous les Départements Ministériels sectoriels apportent leur contribution dans la préservation et la protection de l'Environnement dans l'exercice de leur mandat respectif en vue de garantir la durabilité de leurs actions.

Les Collectivités Territoriales Décentralisées :

Il s'agit d'impliquer et de responsabiliser de plus en plus les autorités locales et régionales dans la gestion des ressources naturelles de leurs territoires et de veiller à l'équilibre écologique.

Les Organisations communautaires de base : Pour la gestion de proximité, la population locale organisée et éduquée constitue un gestionnaire et un conservateur de l'Environnement non négligeable.

Les Organisations de la Société Civile :

Les associations, les organismes non gouvernementaux, les leaders d'opinion ont un rôle important à jouer dans les activités de changement de comportement, en tant que vecteurs pouvant atteindre une masse importante de la population et acteurs d'interpellation.

Le secteur privé :

Le secteur privé occupe une place importante dans les questions relatives à la gestion et la préservation de l'Environnement par des investissements dans des activités liées directement à la préservation de l'environnement mais également par des investissements qui visent à réduire les nuisances sur l'Environnement produites par leurs activités.

Les partenaires techniques et financiers :

Compte-tenu du fait que les capacités financières au niveau national ne sont pas à la hauteur des besoins en matière de protection et de gestion de l'Environnement, les apports des partenaires techniques et financiers sont encore sollicités pour appuyer Madagascar dans la mise en œuvre de sa politique en matière d'Environnement.

Les outils et instruments

Les instruments spécifiques :

- Instruments réglementaires : les normes, les seuils, les autorisations, le Code de l'environnement, l'évaluation environnementale (étude d'impacts, audit environnemental, etc...)

- Instruments économiques et financiers : la fondation, les écotaxes/taxes vertes, les redevances, les crédits carbone etc...
- Instruments d'évaluation : le rapport sur l'état de l'Environnement de Madagascar. Il s'agira de mesurer l'efficacité de la politique nationale de l'Environnement pour le développement durable par l'appréciation des principaux changements induits de sa mise en œuvre.

Les programmes opérationnels et sectoriels

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable sera mise en œuvre à travers des plans et programmes.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Général de Brigade Aérienne

Jean RAVELONARIVO

Vu pour être annexé au Décret n° 2015/1308 du 22/09/15 fixant la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable.